

La Tribune saintannoise
association citoyenne
22 rue des Prunelliers
56400 Sainte-Anne d'Auray

DGS		03 FEV. 2015	
Copie		MAIRIE DE	
ST		Ste Anne d'Auray	
SU			
Cpte			

Sainte-Anne d'Auray, le 02/02/2015

à Monsieur Le Maire
Mairie de Sainte-Anne d'Auray

objet : Retard de livraison des bâtiments du SIVU des coccinelles
Copie à messieurs JOUNOT et THOMAS.

Monsieur Le Maire,

Dans le cadre de notre Association Citoyenne 'La Tribune Saintannoise' , nous souhaiterions connaître les raisons du retard de livraison des bâtiments du SIVU des coccinelles.

En effet, vous aviez annoncé que cette crèche devait être livrée et mise à disposition des habitants pour septembre 2014.

Aujourd'hui force est de constater un retard important de plusieurs mois. Et que ce retard pénalise les familles qui avait prévu de mettre leur enfant dans cette structure.

La loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite loi MOP a pour objectif d'organiser pour les marchés publics, la relation entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre.

Une des missions ~~est~~ consiste en l'ordonnancement, la coordination et le pilotage du chantier (OPC). L'outil principal est la réalisation d'un planning de synthèse des différents plannings d'exécutions portés par les différents corps d'états. Ce planning est l'engagement en terme de délai.

Et associé à ce planning des pénalités financières en cas de retard.

Nous souhaiterions connaître les événements qui ont engendré les retards de plusieurs mois sur la livraison du bâtiment, ainsi que la date prévisionnelle de livraisons.
Et également le niveau de pénalité appliqué dans le cadre des contrats.

Recevez, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

Messieurs VEST, président
et GAUTHIER, vice président
de la Tribune saintannoise



<http://tribunesaintannoise.wix.com/sada>